



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2023/14/DCSE/BPE/E du 24 juillet 2023 est prescrite, pendant 19 jours consécutifs, du lundi 18 septembre à 09h00 au vendredi 6 octobre 2023 à 17h00, en mairie d'Ozoir-la-Ferrière, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale sollicitée par le Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine (SyAGE), visant à l'extension d'une zone d'expansion des crues en forêt d'Armainvilliers, située sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière.

Le projet relève des rubriques 3.1.1.0, 3.2.2.0. et 3.2.6.0 (déclaration et autorisation) de la nomenclature des installations ouvrages travaux et activités (IOTA).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en format papier, en mairie d'Ozoir-la-Ferrière, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- en version numérique consultable en mairie d'Ozoir-la-Ferrière, sur un poste informatique dédié, fourni par PubliLégal,
- sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête en version « papier », coté et paraphé par le commissaire enquêteur, et ouvert en mairie d'Ozoir-la-Ferrière aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- sur le registre dématérialisé accessible :
 - à la mairie d'Ozoir-la-Ferrière, sur un poste informatique dédié, fourni par PubliLégal
 - sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ozoir-laferriere-expansion-crues@mail.registre-numerique.fr

Jusqu'au terme de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront également être directement adressées au commissaire enquêteur, par voie postale au siège de l'enquête (Mairie d'Ozoir-la-Ferrière (77 330) – sise 45 Avenue du Général de Gaulle – Objet : EP Zone d'expansion des crues – Forêt d'Armainvilliers). Les observations et propositions du public seront annexées aux registres « papier » et tenues à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public seront communicables aux frais de la personne qui en formule la demande.

Madame Marie-Françoise HEBRARD, directrice de service foncier, désignée en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir les observations et propositions en mairie d'Ozoir-la-Ferrière aux dates et heures suivantes :

- lundi 18 septembre 2023 de 9h00 à 12h00,
- lundi 25 septembre 2023 de 14h00 à 17h00,
- vendredi 6 octobre 2023 de 14h00 à 17h00.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès du SyAGE Yerres-Seine, en contactant le secrétariat technique de la direction GeMAPI – ☎ 01 69 83 72 31 – courriel : papi@syage.org

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfecture – DCSE BPE (12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun Cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet précité.

Copie du rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie d'Ozoir-la-Ferrière, en préfecture et sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse précitée.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande d'autorisation par arrêté du Préfet.